

## SEANCE DU 12 AVRIL 2016

### REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de Mr Lecoq, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2015 de la Régie de Transports. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2015 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 9 151.80 €

section d'investissement : solde créditeur 30 912.00 €

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068): 0 €

Report à nouveau d'exploitation : 9 151.80 €

### REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

### REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2016

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2016 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mr le Président ;

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 18 181 €                      section d'investissement : 44 062 €

### REGIE DE TRANSPORT – VENTE DU CAR FIAT DUCATO 8557 YE 76

Mme le Maire rappelle qu'un particulier s'était proposé d'acheter l'ancien car Fiat Ducato immatriculé 8557 YE 76 en l'état.

Mme le Maire informe que depuis le 10 novembre 2015, le car a continué à servir et que son état s'étant fortement dégradé, le prix de vente doit être revu.

Les Conseillers après délibération décident :

- d'accepter la vente du car Fiat Ducato 8557 YE 76 et modifient la décision du 10 novembre 2015 en ce sens : le prix de vente est fixé à 1000 € (mille euros). Mme le Maire ou Mr le Président de la Régie de Transport sont autorisés à toutes les signatures nécessaires à cette vente et à la sortie du bien de l'inventaire.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2014. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement    solde créditeur 304 164.93 €

Section d'investissement        solde débiteur 10 272.02 €

Résultat global                    solde créditeur 293 892.91 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 43 510.02 €

report à nouveau créditeur ligne 002 : 260 654.91 €

Il est accepté à l'unanimité des votes.

Mme le Maire reprend la présidence de séance

## COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

## COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2016

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2016 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2016 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 804 651 €  
Section d'investissement : 372 489 €

## SIVOS DES VERGERS DE CAUX – MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire présente la modification des statuts décidée par délibération du Comité Syndical le 22 mars 2016.

Après l'avoir étudié, les Membres du Conseil prennent bonne note des montants des participations annuelles aux frais des classes de Motteville fixées comme suit :

pour Cideville : 1 575 €

pour Flamanville : 3 151 €

et approuvent à l'unanimité des votes la modification des statuts telle qu'elle a été exposée.

## LOGEMENT F1 Rch Ancien Presbytère

Mme le Maire informe que le F1 du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère s'est libéré et propose de le remettre en location.

Le conseil après en avoir délibéré, décide de louer à nouveau le F1, en fixe le loyer mensuel à compter du 01 juillet 2016 à 230 € ; les charges liées à l'entretien des parties communes sont fixées forfaitairement à 13 € mensuels.

Les loyers et charges seront payables et révisables chaque année aux conditions qui seront inscrites au bail signé entre la commune et les locataires.

## QUESTIONS DIVERSES

Mise en sûreté de l'école : Mme le Maire informe que la Gendarmerie recommande de sécuriser les accès à l'école par la pose de pots de fleurs grand modèle ou de jardinières, ainsi que d'une clôture plus haute. Le Conseil en prend acte.

PLU : Mme le Maire informe que le bilan hydrologique du PPRI du SMBV Caux-Seine pourra être utilisé pour notre PLU ; l'intervention d'un bureau d'étude n'est donc plus nécessaire. Le Conseil en prend acte.